



Aménagement des horaires du 15/06 au 15/09

Nos déchèteries ouvriront en continu, de 7h à 14h, du 15 juin au 15 septembre.

Cette décision a été prise afin de maintenir l'accueil des usagers dans des conditions acceptables lors de la période estivale et anticiper les futures périodes de canicule.

! CAS PARTICULIERS : Bellenaves - Chantelle - Monétay/Allier et Tronget

Pour ces 4 déchèteries ouvertes en 1/2 journées, un calendrier fixe sera établi et communiqué aux communes, sur nos supports d'information et affiché sur place.

Tri des déchets dangereux

Peintures, solvants, colles, désherbants, produits de piscine, déboucheurs, antigel... Ces produits qu'on utilise en moyenne 2 à 3 fois/an, sont dangereux pour la santé et l'environnement une fois usagés.

Ils ne vont ni à la poubelle, ni dans l'évier ou les WC. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée. Bien trier ces déchets permet leur valorisation et pour certains leur recyclage.

Les bons réflexes

Apportez-les en déchèterie dans leur emballage d'origine, qu'il soit vide, souillé ou encore partiellement plein.

Vissez bien les bouchons et fermez les couvercles pour éviter tout écoulement.

Si le produit n'est plus dans son contenant d'origine, collez une étiquette pour l'identifier.

A la déchèterie, adressez-vous à l'agent.

Pensez aussi aux pinceaux, rouleaux et bacs à peinture, qui sont également repris.

Piles, batteries, ampoules LED...

Elles sont aussi à trier séparément : en déchèterie ou dans certains magasins. Elles ne doivent pas être jetées ni dans les ordures ménagères ni dans le bac jaune pour éviter tout risque d'incendie.



Le cas du protoxyde

Le protoxyde d'azote est un gaz incolore utilisé à l'origine pour des applications médicales, alimentaires et industrielles. Il est conditionné sous forme de bonbonnes, bouteilles ou cartouches.

Son utilisation est malheureusement détournée au profit d'usages récréatifs. Il provoque des risques graves et irréversibles sur la santé. Cet usage a aussi un impact direct sur la filière des déchets. Il peut provoquer des explosions et départs de feu dans les Unités de Valorisation Énergétique par la chaleur, mais aussi dans les centres de tri lorsque les balles d'emballages sont pressées, entraînant des surcoûts considérables.

Qu'en fait-on ?

Ces bonbonnes, bouteilles et cartouches, une fois utilisées, doivent impérativement être séparées des autres déchets.

Le SICTOM reprend désormais ces déchets dans ses 15 déchèteries. Une fois centralisés, une entreprise dédiée se charge de leur collecte puis de leur traitement.



Et les bouteilles de gaz ?

Elles sont à rapporter chez le revendeur qui a une obligation de reprise.



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



**Panneau
Pocket**



**SICTOM
SUD-ALLIER**